

Votants : 75

Convocation du Conseil d'Agglomération :
le 23 juin 2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du 29 juin 2023

COHÉSION SOCIALE INSERTION - CONTRAT DE VILLE - PILIER COHÉSION SOCIALE - APPROBATION DU 2ÈME PROGRAMME D' ACTIONS 2023

Titulaires et suppléants présents :

Stéphanie ANTIGNY, Jérôme BALOGE, Jeanine BARBOTIN, Ségolène BARDET, Fabrice BARREAULT, Jean-Michel BEAUDIC, Jacques BILLY, Gérard BOBINEAU, François BONNET, Marie-Christelle BOUCHERY, Cédric BOUCHET, Sophie BOUTRIT, Christian BREMAUD, Eric BRINEAU, Sophie BROSSARD, Françoise BURGAUD, Alain CANTEAU, Alain CHAUFFIER, Clément COHEN, Thierry DEVAUTOUR, Jean-Pierre DIGET, Patricia DOUEZ, Romain DUPEYROU, François GIBERT, Cathy Corinne GIRARDIN, Christian GRONDEIN, Anne-Sophie GUICHET, François GUYON, Thibault HEBRARD, Florent JARRIAULT, Nadia JAUZELON, Yann JEZEQUEL, Lucien-Jean LAHOUSSE, Anne-Lydie LARRIBAU, Alain LECOINTE, Sonia LUSSIEZ, Elisabeth MAILLARD, Sophia MARC, Elmano MARTINS, Sébastien MATHIEU, Philippe MAUFFREY, Dany MICHAUD, Marie-Paule MILLASSEAU, Lucy MOREAU, Aurore NADAL, Frédéric NOURRIGEON, Richard PAILLOUX, Eric PERSAIS, Franck PORTZ, Claire RICHECOEUR, Agnès RONDEAU, Jean-François SALANON, Dominique SIX, Johann SPITZ, Yvonne VACKER, Florence VILLES, Valérie VOLLAND.

Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Annick BAMBERGER à Clément COHEN, Claude BOISSON à Jean-Pierre DIGET, Yamina BOUDAHMANI à Stéphanie ANTIGNY, Olivier D'ARAUJO à François BONNET, Emmanuel EXPOSITO à Jérôme BALOGE, Noélie FERREIRA à Yvonne VACKER, Gérard LABORDERIE à Romain DUPEYROU, Gérard LEFEVRE à Jeanine BARBOTIN, Bastien MARCHIVE à Valérie VOLLAND, Rose-Marie NIETO à Thibault HEBRARD, Corinne RIVET BONNEAU à Sonia LUSSIEZ, Nicolas ROBIN à François GUYON, Florent SIMMONET à Elmano MARTINS, Méлина TACHE à Ségolène BARDET, Philippe TERRASSIN à Dominique SIX, Séverine VACHON à Alain LECOINTE, Nicolas VIDEAU à Anne-Lydie LARRIBAU, Lydia ZANATTA à Marie-Paule MILLASSEAU.

Titulaires absents suppléés :

Daniel BAUDOUIN par Eric BRINEAU, Philippe LEYSSENE par Christian GRONDEIN.

Titulaires absents :

Christelle CHASSAGNE, Gérard EPOULET, Guillaume JUIN, Michel PAILLEY.

Titulaires absents excusés :

Christophe GUINOT, Alain LIAIGRE, Marcel MOINARD.

Président de séance : Thierry DEVAUTOUR

Secrétaire de séance : Aurore NADAL

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS

CONSEIL D'AGGLOMERATION DU JEUDI 29 JUIN 2023

COHESION SOCIALE INSERTION - CONTRAT DE VILLE - PILIER COHESION SOCIALE - APPROBATION DU 2ÈME PROGRAMME D'ACTIONS 2023

Monsieur **Romain DUPEYROU**, Vice-Président Délégué, expose,

Après examen par la Conférence des Maires,

Sur proposition du Président,

Vu la délibération du 25 juin 2015 par laquelle le Conseil d'Agglomération a délégué au Président la signature du Contrat de Ville 2015-2022 ;

Vu la loi du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine ;

Vu le Contrat de Ville 2015-2020 signé le 6 juillet 2015 ;

Vu la délibération du Conseil d'Agglomération du 16 décembre 2019 concernant le Protocole d'Engagements Réciproques et Renforcés (PERR), prolongeant le Contrat de Ville jusqu'en 2022 ;

Vu la prolongation des Contrats de Ville au 31 décembre 2023 par la Loi de Finances 2022 ;

Considérant l'appel à projet 2023 du Contrat de Ville, ouvert le 24 novembre 2022 et clôturé le 23 janvier 2023,

Dans le cadre de la programmation du pilier Cohésion Sociale du Contrat de Ville, pour l'année 2023, le deuxième Comité Technique Partenarial, réuni le 10 mai 2023, a émis un avis favorable au financement de plusieurs actions déposées dans le cadre de l'appel à projet du Contrat de Ville. Il propose d'attribuer des subventions aux associations suivantes, au regard de la cohérence de leurs actions avec les objectifs et les orientations du Contrat de Ville :

➤ **EN VIE URBAINE** « Actions En Vie Urbaine 2023 » 3 000 €

Sur le volet « Accès à la culture, aux sports et aux loisirs », l'association En Vie Urbaine renouvelle en 2023 l'organisation de son festival de culture urbaine, du 10 au 12 août, gratuit pour les participants. Afin de réduire le budget de l'action, l'association, pour cette nouvelle édition a en partie intégré le festival à la programmation des « Jeudis niortais ». Toutefois, elle maintient une soirée de clôture du festival dans le quartier de la Tour Chabot Gavacherie, le 12 août, en présence d'un artiste. Cette soirée sera organisée autour d'un « open mic », d'une masterclass permettant aux jeunes de dialoguer avec l'artiste et d'un concert de clôture. En amont du festival, des actions de médiation culturelle sont organisées autour d'ateliers d'écriture, de beatbox, d'expression scénique, ... accompagnés par un artiste professionnel.

Par ailleurs, le budget prévisionnel prévoit des cofinancements de la Ville de Niort, du Conseil Départemental, de la Région, de la CAF et de la DRAC, pour un montant prévisionnel de 26 924 €.

➤ **AVEC** « Couleur Café » 7 000 €

Sur le volet « Accès à la culture, aux sports et aux loisirs / Lien social », l'association propose un espace de convivialité autour d'une laverie associative, à laquelle peuvent se greffer d'autres activités avec un objectif de lien social. Lors du comité technique réunit le 10 mai, les membres ont été favorables à une réduction de la subvention octroyée à l'association, afin qu'elle se concentre sur son activité première de laverie solidaire et qu'elle oriente plus les publics vers le Centre Socio-Culturel pour la participation aux activités de loisirs et sportives.

Par ailleurs, le budget prévisionnel prévoit des cofinancements de la Ville de Niort, du Conseil Départemental, de la CAF et de l'Etat au titre des emplois aidés, pour un montant prévisionnel de 30 000 €.

➤ **CSC DE PART ET D'AUTRE** « Chantier Jeunesse 2023 » 3 200 €

Sur le volet « Prévention de la délinquance », le Centre Socio-Culturel de Part et d'Autre, en lien avec la Mission Prévention Spécialisée (ASEA 49), propose un chantier jeunesse durant deux semaines du 10 au 21 juillet 2023. Ce chantier vise à accompagner des jeunes sur une action d'utilité sociale de valorisation du quartier du Clou Bouchet, pour apprendre à travailler en équipe, à finaliser un chantier, à acquérir des savoir-faire. Une contrepartie financière est donnée à chaque jeune par la Ville de Niort pour permettre de financer leurs loisirs (60 €/jeune).

Par ailleurs, sont mobilisés les cofinancements de la Ville de Niort et les fonds propres du CSC de Part et d'Autre et d'ASEA, ainsi qu'une participation de Deux-Sèvres Habitat, pour un montant prévisionnel de 4 326 €.

➤ **Ville de Niort** « Parcours artistique street-art et funambule » 4 000 €

Sur le volet « Accès à la culture, aux sports et aux loisirs », la Ville de Niort développe chaque année un programme culturel estival, ouvert à tous, gratuit et organisé sur l'espace public. Toutefois, la participation des habitants des quartiers prioritaires aux différentes manifestations proposées se heurte à plusieurs freins identifiés : sentiment de non légitimité, une communication peu adaptée, déplacements, ... L'action propose, par la mise en œuvre d'une médiation culturelle, d'accompagner un groupe de jeunes à la découverte de plusieurs activités et formes artistiques. Cette action sera prioritairement proposée aux jeunes participant au chantier jeunesse du Clou Bouchet, pour proposer une suite à l'expérience d'embellissement des porches d'immeubles. Elle sera ouverte aux jeunes des autres quartiers prioritaires.

Elle vise à :

- Initier des jeunes à des formes artistiques : fresques, installations, spectacle ;
- Favoriser des temps d'échange avec des équipes artistiques professionnelles ;
- Sensibiliser à la responsabilité collective par la participation à un spectacle ;
- Découvrir des activités culturelles proposées par la Ville durant l'été ;

Il s'agit d'une première expérience dont le bilan permettra de construire, le cas échéant, la programmation culturelle de la ville avec les quartiers prioritaires.

Par ailleurs, la Ville de Niort intervient pour un montant prévisionnel de 4 500 €.

Le montant global des subventions attribuées ce jour par la Communauté d'Agglomération du Niortais est de **17 200 €**.

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Accorde les subventions ci-dessus, énumérées et proposées par le Comité Technique du Contrat de Ville,
- Autorise le Président, ou le Vice-Président Délégué, à signer les conventions afférentes.

Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 75

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

Aurore NADAL

Romain DUPEYROU

Secrétaire de séance

Vice-Président Délégué